

OBTENEZ VOTRE PERMIS DE CONDUIRE

avec

www.alliancepermis.com



Cette offre de formation est éligible à

**MON
COMPTE
FORMATION**

moncompteformation.gouv.fr

Get it on Google play | Download on the App Store

alliancepermis



Auto-école agréée par
la préfecture : n° E.18.022.0003

LIVRET D'ACCUEIL

Dans ce document, vous trouverez des informations sur l'objectif, les enjeux de la formation et le déroulement et l'examen du permis de conduire.

OBJECTIFS ET ENJEUX DE LA FORMATION PREPARATOIRE À L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

- Préparer l'examen du permis de conduire - catégorie B

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer en meilleure sécurité, un nouveau programme de formation est mis en place. L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel votre enseignant diplômé de la sécurité routière, saura vous guider.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage. Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite. Des cours théoriques et pratiques, vous aideront à atteindre des objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure. Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera ainsi possible de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur vous invitera à vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

L'ÉVALUATION INITIALE OBLIGATOIRE PREALABLE A LA PRATIQUE

L'heure d'évaluation est une obligation de l'état. Elle se fait directement en voiture avec le moniteur qui a une fiche d'évaluation. Elle dure environ 1h.

L'intérêt de cette heure est de permettre une évaluation, aussi objective que possible, ayant pour résultat de proposer une durée de formation qui correspond aux capacités de chaque élève. Cette fiche est un guide pour le formateur qui évalue les capacités de l'élève et est composé de plusieurs compétences : Habiletés pratiques (installation, démarrage /arrêt, manipulation du volant, adaptation aux situations, champs de vision, coordination motrice et capacité de mémorisation et compréhension, orientation, motivation et crispation). Ne tient pas compte de l'expérience déjà acquise et des prédispositions.

Le formateur vous donnera une approximation d'heures que vous devrez effectuer. Pour les meilleurs d'entre vous l'évaluation vous donnera un résultat entre 20/25 H, les élèves qui ne devraient pas présenter de difficultés particulières obtiennent environ 30/35H, et pour ceux qui auront un peu plus de difficultés entre 40/45H.

Pensez que chacun avance à son rythme, certains d'entre vous n'auront besoin que de 22 heures de conduite pour être prêts, d'autres auront besoin de plus de 60 heures. En fonction de votre évolution au courant de la formation, le nombre d'heures donné lors de l'évaluation pourra être revu à la hausse ou à la baisse.

LA FORMATION THEORIQUE

Des formateurs qualifiés

- Vous participez à des cours de code assisté par un formateur expérimenté (Webinars quotidiens animés par un moniteur diplômé)
- Vous vous testez lors de séances de préparation à l'examen code (correction des tests avec sondage des participants)

Des outils online

- Vous avez accès à notre plateforme d'entraînement et de révision en ligne
- Les révisions et exercices sont synchronisés avec les cours

Un suivi de formation

- Chaque cours de code est répertorié informatiquement et une application est utilisée par l'élève lors des cours et tests de code. Il est ainsi possible à chaque instant de consulter les résultats antérieurs de l'élève afin d'optimiser les chances de réussite à l'examen.

L'examen théorique général (ETG)

Suite à la modernisation de l'examen de code, celui-ci se déroule dans des centres agréés tel que La Poste et l'inscription se fait via leur sites internet. Nous vous accompagnons lors de la réservation de la place d'examen de ce dernier. Les droits d'inscription sont dus à chaque passage de l'Examen à hauteur de 30€ réglés directement auprès du centre agréé que vous aurez choisi.

L'examen est une série de 40 questions et il ne faudra pas dépasser 5 fautes pour le réussir.

LA FORMATION PRATIQUE

Phase pratique 20 heures minimum

À l'issue des modules, l'élève débutera l'apprentissage pratique de la conduite avec un moniteur qui établira un parcours de formation personnalisé en fonction du niveau de l'élève. Diverses situations seront soumises à l'élève telles que la conduite dans un environnement dégradé, par temps de pluie, sur autoroute etc.

Commencer la formation par l'étape (COMPETENCE) 1 pour atteindre l'étape (COMPETENCE) 4. Sachez que les étapes 1 et 2 représentent les 2/3 de votre formation de conduite, et les étapes 3 et 4 n'en représentent qu'1/3 : Il est donc normal que vous passiez du temps sur les étapes 1 et 2 ; leur acquisition est un élément important pour votre examen de conduite. En effet, l'étape 1 concerne la mécanique du véhicule et votre autonomie dans son utilisation, et l'étape 2 vise votre autonomie dans votre environnement routier tant au niveau des diverses intersections que des manœuvres.

Des évaluations seront faites pour passer d'une étape à l'autre. Le niveau d'exigence augmentera au fur et à mesure des étapes et donc des évaluations bilan en vue de vous préparer du mieux possible au stress ressenti et au niveau que l'on attend de vous le jour de l'examen final.

Sachez que plus vous serez assidu à vos leçons de conduite et plus vous donnerez le meilleur de vous-même ; plus vous aurez de chances d'obtenir votre permis avec le moins d'heures possible !

Le Suivi de formation

- L'élève dispose d'un livret d'apprentissage sur son espace élève afin de suivre son évolution à tout moment.
- En parallèle, le moniteur détient une fiche de suivi dans l'espace moniteur dans laquelle sont mentionnés les différents points abordés, les difficultés rencontrées par l'élève, sa progression. En fonction de cela, il validera successivement les 4 compétences susmentionnées.

L'EXAMEN PRATIQUE (ANNEXE 2)

L'élève devra présenter obligatoirement son livret d'apprentissage pour les ACC (vérifié au préalable par l'auto-école) ainsi que sa carte d'identité à inspecteur. Durant une période de 32 minutes, le candidat effectuera un parcours en ville et en campagne, réalisera une manœuvre, un arrêt de précision, répondra à une question concernant le véhicule et effectuera deux vérifications sur le véhicule. Le résultat est annoncé par internet 48 heures après l'examen.

L'examen est noté sur 31 points, il en faut 20 pour être reçu à l'épreuve. Cependant, vous pouvez avoir le nombre de points nécessaire et échouer si vous commettez une faute éliminatoire.

Comment se déroule l'examen ? L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;

- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser deux manœuvres différentes, dont une au moins en marche arrière et une à son initiative ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Installation au poste de conduite : 2 points

- Je fais dans l'ordre : je règle le siège, le volant, le dossier, l'appuie-tête, les rétroviseurs puis je boucle ma ceinture.
- Je dis et je fais : « je vérifie que tous mes passagers soient ceinturés et qu'il n'y a pas de témoin allumé sur le tableau de bord ». Il est important de refaire toutes les vérifications à chaque fois que l'on remonte dans le véhicule (notamment après les vérifications).

Vérifications et manœuvres : 3 points

- Les vérifications : sont une manière très facile de gagner des points. Il suffit d'apprendre par cœur. Il y aura 3 questions.
- Les manœuvres : il y en a deux à effectuer, dont une est forcément un arrêt précis (soit en circulation, un arrêt à un stop ou à un feu ou alors l'inspecteur donne un point de repère spécifique). La deuxième manœuvre est choisie par l'inspecteur (rangement bataille avant, arrière, côté gauche ou droit, créneau ou rangement en épi, marche arrière, etc).

Conduite autonome : 1 point

Il s'agit d'un parcours que vous devez effectuer en autonomie complète. La conduite autonome dure 5 minutes, qui peuvent être divisées. Il y a plusieurs possibilités :

- Soit vous convenez avec l'inspecteur d'un endroit que vous connaissez tous les deux, et vous vous y rendez par le chemin que vous souhaitez sans être guidé.
- Soit l'inspecteur vous donne une grande direction que vous devez suivre, à l'aide des panneaux pendant 5 minutes.

Faire preuve de courtoisie : 1 point

Faire preuve de courtoisie en s'arrêtant pour laisser passer un usager. Faire un signe de la main pour laisser passer un piéton, faciliter le passage d'un bus, cela peut vous rapporter un point. Attention toutefois, il faut que ce soit justifié et fait en toute sécurité. Il ne faut pas s'arrêter en catastrophe pour laisser passer quelqu'un, sans avoir contrôlé dans votre rétroviseur intérieur auparavant. S'il y a danger, il peut y avoir ajournement.

LE PROGRAMME DE FORMATION : PERMIS B

OBJECTIFS

Préparer l'examen du permis de conduire - catégorie B

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

Avoir minimum 16 ans (15 ans pour l'apprentissage anticipé de la conduite) Satisfaire aux conditions médicales et administratives

Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France Résidence normale et domicile en France

Pour les candidats âgés de 17 ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) en étant en capacité de fournir l'attestation de participation, ou l'attestation provisoire en instance de convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC), ou l'attestation individuelle d'exemption

L'obtention du permis contribue à la réalisation du projet professionnel du stagiaire ou à favoriser la sécurisation de son parcours professionnel.

Être enregistré en préfecture

Disposer d'un livret d'apprentissage de la conduite

INTERVENANTS

Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R)

Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

La liste des Enseignants intervenants est consultable sur notre site internet cmonpermis.com

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Pédagogie et didactique :

Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes

Moyens et outils :

Cours théoriques quotidiens par webinar animés par un moniteur certifié

Outils pédagogiques et réglementaires

Documentations et vidéos professionnelle

Véhicule :

Véhicule de type Renault Clio 4 ou similaire à boîte manuelle équipé en double commande de la catégorie B du permis de conduire

EFFECTIFS ET DUREE

1 Elève conducteur par véhicule pour la conduite

Cours collectif et à distance pour la partie théorique (Code)

Horaire conduite :

Du lundi au samedi de 8H à 20H suivant les disponibilités du stagiaire

Durée :

12 mois pour le code

Minimum 20 heures de conduite obligatoire pour la conduite (Boîte mécanique)

PROGRAMME

Apprentissage du code de la route grâce à des tests sur internet. Un moniteur intervient pour la correction lors des webinars. Les thématiques des cours de code sont :

- La circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers
- Les notions diverses
- Prendre et quitter son véhicule
- La mécanique et les équipements
- La sécurité du passager et du véhicule
- L'environnement
- Les premiers secours
-

Phase pratique 20 heures minimum

Apprentissage pratique de la conduite avec un moniteur qui établira un parcours de formation personnalisé en fonction du niveau de l'élève. Diverses situations seront soumises à l'élève telles que la conduite dans un environnement dégradé, par temps de pluie, sur autoroute etc.

Nous utiliserons le programme de formation selon le REMC suivant :

PROGRAMME DE FORMATION : APPRENTISSAGE ANTICIPE DE LA CONDUITE, PERMIS B AVEC OU SANS CONDUITE SUPERVISEE			
1. MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul	2. APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales	3. CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	4. PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique
Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.	Évaluer et maintenir les distances de sécurité.	Suivre un itinéraire de manière autonome.
Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.	Croiser, dépasser, être dépassé	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.	Adapter l'allure aux situations.	Passer des virages et conduire en déclivité.	Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
Démarrer et s'arrêter.	Tourner à droite et à gauche en agglomération.	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.	Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
Utiliser la boîte de vitesses.	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.	Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.	Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.

Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.	S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.	Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.	Pratiquer l'éco conduite.
Regarder autour de soi et avertir		Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.	
Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.		Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...	

SUIVI DES ACQUIS EN COURS DE FORMATION

Livret de formation aux permis B (dans l'espace élève)

Fiche de suivi individuelle (dans l'espace moniteur)

LE PARCOURS DE FORMATION B

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité, de la motivation. Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

PARCOURS THEORIQUE

LA FORMATION THEORIQUE GENERALE

Elle porte sur des questions « d'entraînement au code » et pourra être suivie à votre rythme :

- Via Internet sur mobile, tablette ou ordinateur. Le conducteur

La formation théorique porte sur la connaissance des réglementations concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur :

- La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route
- La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route,
- Les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite,
- L'influence de la fatigue sur la conduite,
- Les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée,
- Les usagers vulnérables,
- Les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs,
- Les gestes de premiers secours
- Les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule
- Le transport d'un chargement et de personnes
- La réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

PARCOURS PRATIQUE

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- En ville
- En rase campagne
- Sur autoroute
- De nuit (leçons prises en hiver).

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

- Le pourquoi
- Le comment
- Les risques
- Les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève
- Les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail...
- L'auto-évaluation.

L'ensemble du programme de formation est détaillé dans le livret d'apprentissage et dans la fiche de suivi de chaque élève. Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous inviter à vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

LES EVALUATIONS DE FORMATION

LES EVALUATIONS PORTANT SUR LA PARTIE THEORIQUE : “CODE DE LA ROUTE”

Des entraînements au code adaptés à tous les profils.

Plateforme WEBINAR cmonpermis :

Quand ? 7 jours /7 et 24h sur 24

Moyen : accessible depuis ordinateur, tablette ou smartphone, connecté à internet

Durée moyenne : 40 à 60 min par test

Compétences évaluées : connaissance théorique en code de la route et en théorie de la pratique.

La plateforme WEBINAR cmonpermis c'est plus de 2100 questions, un parcours pédagogique personnalisé, des indicateurs de progression clairs et pertinents. Elle comprend une partie avec des tests thématiques capable de s'adapter aux besoins de l'élève en fonction de ses lacunes. Dans la partie examen blanc, les élèves peuvent s'entraîner et faire des séries "type" examen. Ces séries d'examen blancs constitueront des statistiques de résultat, visibles de l'établissement comme de l'élève.

LES EVALUATIONS PORTANT SUR LA PARTIE PRATIQUE : “CONDUITE”

existe plusieurs évaluations intervenant tout au long de la formation pratique.

L'HEURE D'EVALUATION :

Quand ? Une fois l'examen théorique réussi !

Moyen : Un véhicule, un enseignant diplômé, une grille d'évaluation

Durée moyenne : 60 minutes

Compétences évaluées : Habiletés pratiques (installation, démarrage /arrêt, manipulation du volant, adaptation aux situations, respect des règles, compétence psychomotrice, champs de vision, coordination motrice et mémoire visuelle à court terme). Ne tient pas compte de l'expérience déjà acquise, uniquement de prédispositions.

Le candidat est évalué pour la première fois avant qu'il ne débute sa formation pratique. Cette évaluation lui permet d'avoir une estimation du nombre d'heures de formation nécessaire pour obtenir son permis de conduire.

Cette évaluation est une obligation de l'état et est facturée le prix de l'heure de conduite mais elle ne vous engage pas... Si vous n'êtes pas satisfait du nombre d'heures prévisionnel de cours de conduite annoncé, vous pouvez faire appel à une autre auto-école et faire une nouvelle estimation. Cette estimation est susceptible d'évoluer dans les deux sens en fonction de plusieurs critères (absentéisme, maladie, fatigue, rythme de formation, disponibilités du candidat, concentration, problèmes personnels, etc.).

Cette dernière est effectuée en voiture avec le moniteur qui a une fiche d'évaluation. Elle porte sur les habiletés pratiques (installation, démarrage /arrêt, manipulation du volant, adaptation aux situations, respect des règles, temps de réaction, champs de vision, coordination motrice et mémoire visuelle à court terme).

L'intérêt de cette heure est de permettre une évaluation, aussi objective que possible, ayant pour résultat et proposer une durée de formation qui correspond aux capacités de chaque élève.

L'AUTO-ÉVALUATION :

Quand ? À chaque leçon de conduite !

Moyen : Un véhicule, un enseignant diplômé, le programme de formation.

Durée moyenne : 2 min à 15 min

Compétences évaluées : Auto-évaluation de l'acquisition des compétences par l'élève lui-même au moyen de critères fournis par l'enseignant.

À Chaque leçon de conduite, l'enseignant donne à l'élève les critères lui permettant de valider de nouvelles compétences et met en place les outils et les méthodes nécessaires afin de susciter l'auto-évaluation chez le candidat. En fin de leçon le candidat est alors capable d'auto-évaluer l'acquisition d'une nouvelle compétence, ce qui est ensuite formalisé par le remplissage du livret d'apprentissage et de la fiche de suivi.

ÉVALUATIONS FORMATIVES ET TRANSVERSALES :

Quand ? À la fin de chaque compétence générale !

Moyen : Un véhicule, un enseignant diplômé, une grille d'évaluation.

Durée moyenne : 15 min à 45 min

Compétences évaluées : les compétences évaluées varient en fonction des compétences générales. Elles tiennent compte des compétences travaillées précédemment.

Le programme de formation REMC est composé de 4 compétences générales :

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer la conduite autonome, sûre et économique

Les 4 compétences générales sont elles- mêmes divisées en plusieurs compétences.

À chaque fois que l'ensemble des compétences d'une compétence générale sont acquises, nous effectuons une évaluation à l'aide du livret de formation.

EXAMENS BLANCS (BILAN DE COMPETENCES) :

Quand ? À la fin de de la compétence générale 4 (ou sur demande) !

Moyen : Un véhicule, un enseignant diplômé, une grille d'évaluation

Durée moyenne : 32 min d'évaluation + 5 à 20 minutes de bilan

Compétences évaluées : bilan de compétences (idem CEPC)

Préparation psychologique, mise en situation préalable avec amélioration du sentiment d'auto-efficacité. Nous en effectuons sur demande du candidat ou à l'initiative de l'enseignant, avant un examen du permis de conduire. Mais aussi après un échec à examen. Pour le permis B, un examen blanc est effectué systématiquement en fin de compétence générale 4 et doit être réussi pour être présenté à l'examen. Les évaluations contribuent à la gestion du stress, car elles permettent au futur candidat une première expérience de l'examen. L'enseignant joue le rôle de l'inspecteur (IPCSR), donne les consignes d'examens, et suit scrupuleusement la trame de l'examen du permis de conduire. Le parcours d'examen blanc est varié afin de vérifier que l'élève a bien acquis toutes les compétences requises en vue du passage de l'examen du permis.

LES EPREUVES DU PERMIS DE CONDUIRE

Quand ? Obligatoirement avant l'examen pratique du permis (conduite)

Moyen : L'élève choisi son centre d'examen agréé, sa date et son lieu d'examen

Durée moyenne : 1 heure

Compétences évaluées : la connaissance des réglementations concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Modalités d'inscription à l'examen :

Suite à la modernisation de l'examen de code, celui-ci se déroule dans des centres agréés tel que par exemple :

- La Poste : à l'adresse ci-après : <https://www.lecode.laposte.fr/passermoneexamenducodeaveclaposte/>
- SGS : à l'adresse ci contre : <https://www.objectifcode.sgs.com>

L'inscription se fait via leur sites internet. Nous vous accompagnons lors de la réservation de la place d'examen de ce dernier.

Les étapes sont les suivantes :

1. Se munir de son numéro NEPH (fourni par la préfecture)
2. Se rendre sur le site internet du centre agréé
3. Réserver la session d'examen choisie en suivant les étapes proposées par le site du centre, lesquelles sont à titre indicatif :
 - a. Indiquer la ville et date de passage choisis
 - b. Sélectionner l'un des centres de passage proposés à proximité de la localisation indiquée en a.
 - c. Choisir la date et le créneau horaire parmi ceux proposés pour passer l'examen
 - d. Confirmer la réservation et régler la somme de 30€ sur le site au titre des droits d'inscription

Frais d'inscriptions à l'examen (non compris dans le prix de la formation) :

Les droits d'inscription sont de 30€ - réglés directement auprès du centre agréé choisi pour passer son examen.

Ils sont dus à chaque passage de l'Examen.

Contenu et déroulement de l'examen :

L'examen est une série de 40 questions sur les grandes thématiques du Code de la Route.

1. A l'arrivée au centre d'examen :

Vous devez présenter une pièce d'identité valide et votre convocation imprimée.

Une tablette tactile est mise à disposition ainsi qu'un casque audio pour passer l'examen.

2. Sur la tablette tactile :

Vous devez sélectionner l'épreuve Auto.

Vous prenez connaissance des consignes et règlements de l'examen.

3. Pendant l'examen :

Vous devez cocher la ou les bonne(s) réponse(s) à chaque question dans un temps limité

Le temps limité est de 20 secondes pour chacune des questions posées

Les questions défilent automatiquement

4. A la fin de l'examen :

Les résultats de l'examen sont communiqués dans un délai de 48 heures maximum, généralement par mail.

Conditions de succès à l'examen :

Ne pas dépasser 5 fautes sur les 40 questions posées.

Rappel de thèmes du programme théorique objet de l'examen :

- La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route

- Les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite
- L'influence de la fatigue sur la conduite
- Les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée
- Les usagers vulnérables
- Les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs.
- Les gestes de premiers secours
- Les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule
- Le transport d'un chargement et de personnes
- La réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Quand ? Le jour de l'examen du permis de conduire)

Moyen : Un véhicule, un enseignant diplômé, un IPCSR, une grille d'évaluation

Durée moyenne : 32 min d'évaluation

Compétences évaluées : bilan de compétences portant sur les items : connaître et maîtriser son véhicule (installation, sécurité, vérifications, commandes), appréhender la route (prise d'information, adaptation de l'allure, appliquer la réglementation), partager la route (communiquer, partager la chaussée, espaces de sécurité. Mais aussi conduite économique, courtoisie, autonomie et conscience du risque.

Modalités d'inscription à l'examen :

Lorsque l'élève choisi de se présenter en candidat libre, l'inscription se fait en ligne, sur internet. Nous vous accompagnons lors de la réservation de la place d'examen.

Les étapes sont les suivantes :

1. Se munir de son numéro NEPH (fourni par la Préfecture)
2. Réserver sa place d'examen
 - a. En Ile de France, en Isère et dans le Rhône : en se connectant et en suivant les étapes proposées

<https://beta.interieur.gouv.fr/candilib/qu-est-ce-que-candilib>

- b. Dans les autres départements : contacter le service chargé localement de l'organisation de l'épreuve pratique de l'examen : direction départementale interministérielle (bureau de l'éducation routière) ou préfecture. Frais d'inscriptions à l'examen (non compris dans le prix de la formation) : l'inscription à l'examen pratique du permis de conduire est gratuite.

Contenu et déroulement de l'examen :

1. Pièces à présenter

Une carte d'identité en cours de validité et copie de sa convocation.

Son livret d'apprentissage.

2. Pendant l'examen

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Durant une période de 32 minutes, le candidat effectuera un parcours en ville et en campagne, réalisera une manœuvre, un arrêt de précision, répondra à une question concernant le véhicule et effectuera deux vérifications sur le véhicule.

L'inspecteur vous précise ce que vous aurez à faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser deux manœuvres différentes, dont une au moins en marche arrière et une à son initiative ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.
- Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation, parmi lesquels :

Installation au poste de conduite : 2 points

- Je fais dans l'ordre : je règle le siège, le volant, le dossier, l'appuie-tête, les rétroviseurs puis je boucle ma ceinture.
- Je dis et je fais : « je vérifie que tous mes passagers soient ceinturés et qu'il n'y ai pas de témoin allumé sur le tableau de bord ». Il est important de refaire toutes les vérifications à chaque fois que l'on remonte dans le véhicule (notamment après les vérifications).

Vérifications et manœuvres : 3 points

- Les vérifications : sont une manière très facile de gagner des points. Il suffit d'apprendre par cœur. Il y aura 3 questions.
- Les manœuvres : il y en a deux à effectuer, dont une est forcément un arrêt précis (soit en circulation, un arrêt à un stop ou à un feu ou alors l'inspecteur donne un point de repère spécifique). La deuxième manœuvre est choisie par l'inspecteur (rangement bataille avant, arrière, côté gauche ou droit, créneau ou rangement en épi, marche arrière, etc).

Conduite autonome : 1 point

Il s'agit d'un parcours que vous devez effectuer en autonomie complète. La conduite autonome dure 5 minutes, qui peuvent être divisées. Il y a plusieurs possibilités :

- Soit vous convenez avec l'inspecteur d'un endroit que vous connaissez tous les deux, et vous vous y rendez par le chemin que vous souhaitez sans être guidé.
- Soit l'inspecteur vous donne une grande direction que vous devez suivre, à l'aide des panneaux pendant 5 minutes.

Faire preuve de courtoisie : 1 point

Faire preuve de courtoisie en s'arrêtant pour laisser passer un usager. Faire un signe de la main pour laisser passer un piéton, faciliter le passage d'un bus, cela peut vous rapporter un point. Attention toutefois, il faut que ce soit justifié et fait en toute sécurité. Il ne faut pas s'arrêter en catastrophe pour laisser passer quelqu'un, sans avoir contrôlé dans votre rétroviseur intérieur auparavant. S'il y a danger, il peut y avoir ajournement.

3. A la fin de l'examen

Le résultat est annoncé par internet 48 heures après l'examen.

En cas de réussite : vous pouvez télécharger votre certificat d'examen du permis de conduire (CEPC).

Ce certificat, accompagné d'un titre d'identité, sert de permis de conduire pendant 4 mois à partir du jour de l'examen.

En cas de contrôle des forces de l'ordre, vous pouvez présenter le CEPC en version papier ou directement sur un smartphone ou une tablette.

Le CEPC ne permet pas de conduire à l'étranger.

En cas d'échec : vous ne pouvez pas vous présenter à l'épreuve suivante avant un délai de 2 jours (date à date).

Conditions de succès à l'examen :

L'examen est noté sur 31 points, il en faut 20 pour être reçu à l'épreuve.

Cependant, vous pouvez avoir le nombre de points nécessaire et échouer si vous commettez une faute éliminatoire.

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles R 920 -5-1 et suivants et R 922-1 et suivants du Code du Travail.

Le règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène et à la sécurité, les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux élèves et les droits de ceux-ci en cas de sanction, les modalités de représentation des élèves pour les stages supérieurs à 200 heures.

Le présent règlement s'applique à tous les élèves inscrits à une formation dispensée par notre établissement d'enseignement de la conduite et ce pour toute la durée de la formation suivie.

ARTICLE 2 : ORGANISATION DES SEANCES DE CODE

L'accès à la plateforme de code n'est autorisé qu'après la constitution du dossier d'inscription et du versement d'un acompte. Le forfait code est considéré comme débuté dès l'inscription. Des identifiants et un mot de passe sont donnés à l'élève lors de l'inscription. L'élève doit les renseigner à chaque séance. Une séance de code dure environ 50 minutes. Un moniteur est disponible pour le suivi et les questions des élèves par messagerie via la plateforme digitale mais également lors des webinars quotidiens.

L'élève est seul responsable de la conservation et de l'utilisation de ses codes d'accès à la Plateforme et s'engage à prendre toutes les mesures utiles pour conserver confidentiels son identifiant et son mot de passe et à ne pas les divulguer, volontairement ou par négligence, à quelque personne que ce soit. En cas d'utilisation frauduleuse de ses codes d'accès, l'Élève s'engage à avertir immédiatement l'Auto-École par tous moyens appropriés.

La Plateforme est accessible depuis tout terminal fixe ou mobile disposant d'une connexion stable à internet et d'un navigateur. L'Élève est entièrement responsable de l'équipement informatique qu'il utilise pour se connecter à la Plateforme et accepte, à ce titre, de configurer son environnement conformément aux éventuelles recommandations de l'Auto-École afin de bénéficier d'une utilisation optimale des fonctionnalités de la Plateforme.

L'Auto-École fait ses meilleurs efforts pour assurer une disponibilité continue de la Plateforme 24h/24h et 7j /7j. Néanmoins, l'Élève comprend et accepte que la disponibilité de la Plateforme puisse être ponctuellement restreinte ou suspendue, sans préavis, afin de permettre à l'Auto-École d'effectuer des opérations de maintenance évolutive, préventive ou corrective.

ARTICLE 3 : ORGANISATION DES LECONS DE CONDUITE

L'évaluation de départ :

Avant la formation, une évaluation de conduite est obligatoire. Cette évaluation a pour but d'estimer le nombre de leçons qui seront nécessaires au candidat pour atteindre le niveau de l'examen. Ce volume n'est pas définitif et dépendra de la motivation et de la régularité du candidat.

Le livret d'apprentissage :

À l'inscription, le livret d'apprentissage sera consultable par le candidat sur son espace élève.

Dépistage d'alcoolémie :

Tout élève peut-être soumis avant sa leçon de conduite à un dépistage d'alcoolémie réalisé par l'enseignant au moyen d'un éthylotest. En cas de test positif, ou de refus de se soumettre au dépistage, la leçon sera annulée et facturée à l'élève.

Réservation des leçons de conduite :

Les réservations des leçons de conduite se font directement sur l'espace élève. Une confirmation de rdv est alors transmise par sms à l'élève. Le planning peut être modifié ou des leçons peuvent être annulées par le moniteur (véhicule- école immobilisé, absence maladie d'un moniteur, planification des examens...) Il est possible de

commencer la formation pratique avant l'obtention de l'examen du code. L'ordre de priorité pour la planification des leçons est le suivant : - 1- Élèves convoqués à l'examen pratique - 2-Elèves ayant obtenu leur code - 3-Elèves n'ayant pas obtenu leur code

Annulation des leçons de conduite :

Les leçons de conduite doivent être annulées au moins 2 jours ouvrables à l'avance par sms au moniteur. Aucune leçon ne peut être décommandée par message sur le répondeur. Toute leçon non décommandée au moins 2 jours ouvrables à l'avance est due, sauf cas de force majeure ou motif légitime dûment justifié à l'école de conduite. Sauf cas de force majeure ou motif légitime dûment justifié à l'élève, l'école de conduite s'engage à n'annuler aucune leçon moins de 48 heures à l'avance. À défaut la leçon doit être reportée et remboursée.

Déroulement d'une leçon de conduite :

Une leçon se décompose comme suivant : Installation et détermination du ou des objectif(s)/ explication théorique/ mise en application pratique/ bilan et commentaires Toute leçon de conduite débute et se termine à l'auto-école. Lorsqu'un élève demande que sa leçon débute ou finisse ailleurs qu'à l'auto-école, le temps de trajet du moniteur entre l'auto-école et le lieu du RDV sera déduit du temps de conduite de l'élève.

Retard :

En cas de retard, sans nouvelles de l'élève, le moniteur ne l'attendra pas au-delà de 20 minutes. De plus, la leçon sera facturée. Tenue vestimentaire : Prévoir des chaussures plates (talons hauts, et tongs interdits).

Examen pratique :

Pour obtenir une place d'examen, l'élève doit avoir validé au préalable un permis blanc. Les places d'examen sont attribuées par la Préfecture. Ni l'élève, ni auto-école ne peut choisir les dates et les horaires des examens. Le résultat de l'examen sera disponible 48h après sur le site : permisdeconduire.gouv.fr (le numéro NEPH demandé est le numéro du livret d'apprentissage) En cas d'échec, le candidat sera placé en liste d'attente gérée par ordre chronologique.

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière

ARTICLE 4 : HYGIENE ET SECURITE

d'hygiène et de sécurité.

À cet effet toutes les consignes en vigueur au sein de l'établissement doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires. Il est interdit aux élèves :

- De fumer dans les locaux de l'établissement et dans l'immeuble, y compris l'escalier et les toilettes, en application du décret n° 92-478 du 29/05/1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux d'usage collectif,
- D'introduire de la nourriture ou de prendre ses repas dans les locaux de l'établissement et dans l'immeuble, sauf autorisation spéciale donnée par le responsable de l'établissement,
- D'entrer dans l'établissement en état d'ivresse, d'y introduire des boissons alcoolisées, des produits illicites ou dangereux,

Pertes, Vols, Dommages : l'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels de toute nature survenant dans les locaux de la formation ou dans le véhicule. Il appartient à chaque élève de veiller à ses objets personnels.

Consignes d'incendie : Conformément aux articles R 232-12-17 et suivants du code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les élèves.

ARTICLE 5 : DISCIPLINE GENERALE

Il est interdit aux élèves :

- D'assister à une formation sans en avoir effectué le paiement,
- De quitter un cours sans motif légitime et sans autorisation du formateur, notamment pour un appel téléphonique,
- De gêner le bon déroulement du stage par l'utilisation de dispositifs ou appareils électroniques personnels, notamment d'un téléphone mobile qui devra être maintenu en mode « silencieux » pendant le déroulement de la formation,
- D'emporter un objet (livre, documentation...) sans autorisation,

Tenue et comportement : les élèves doivent se présenter sur le lieu de formation en tenue décente et avoir un comportement correct et respectueux à l'égard de toute personne présente dans l'établissement.

Horaires et absences : une fréquentation régulière et ponctuelle de la formation est exigée de tous les élèves. Il est nécessaire de prévenir d'un éventuel retard un rendez-vous, et une absence devra être dûment justifiée par mail à relation@cmonpermis.com, sans rapport avec d'éventuelles conséquences pouvant résulter de cette absence.

Enregistrement : il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer une formation.

Documentation pédagogique : la documentation pédagogique éventuellement remise est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

ARTICLE 6 : SANCTIONS

Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou de l'autre des sanctions ci-après désignées par ordre d'importance :

- Avertissement écrit par le responsable de l'établissement ou de son représentant,
- Suspension provisoire,
- Exclusion définitive.

En cas de difficulté et après médiation, le responsable de l'établissement, après consultation de l'équipe pédagogique, peut décider d'exclure un élève à tout moment du cursus de formation, pour l'un des motifs suivants :

- Non-paiement des frais de formation,
- Attitude empêchant la réalisation du travail de formation,
- Évaluation par l'équipe pédagogique de l'inaptitude de l'élève pour la formation concernée

ARTICLE 7 : GARANTIES DISCIPLINAIRES

Aucune sanction ne peut être infligée à l'élève sans que celui-ci ne soit informé, dans le même temps et par écrit, des griefs retenus contre lui.

Lorsque le responsable de l'établissement ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un élève dans une formation, il est procédé comme suit :

- Le responsable de l'établissement convoque l'élève par lettre recommandée avec accusé de réception, ou remise à l'intéressé contre décharge, en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien,
- Pour cet entretien, l'élève peut se faire assister par une personne de son choix parmi les élèves ou

une personne référente de l'établissement. La convocation mentionnée ci-dessus doit faire état de cette possibilité.

- Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est stipulé à l'élève qui s'explique sur les faits pour lesquels il est convoqué.
- Dans le cas où une exclusion définitive de la formation est envisagée, et où il existe un conseil de perfectionnement, celui-ci est constitué en commission de discipline, où siègent des représentants des élèves. Cette commission est saisie par le responsable de l'établissement après l'entretien susvisé et formule un avis sur la mesure d'exclusion envisagée. L'élève est avisé de cette saisine. Il est entendu à sa demande par la commission de discipline, avec la possibilité d'être assisté par une personne de son choix parmi les élèves ou une personne référente de l'établissement. La commission de discipline transmet son avis au responsable de l'établissement dans le délai d'un jour franc après sa réunion.
- La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien ou, le cas échéant, après réception de l'avis de la commission de discipline. La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée à l'élève sous forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Lorsqu'un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que l'élève n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il n'ait été convoqué à un entretien ou mis en mesure d'être entendu par la Commission de discipline (cas vu par l'Article L920-5-2 du code du travail).

Le cas échéant, le responsable de l'établissement informe l'employeur et l'établissement tiers prenant les frais de formation à sa charge, de la sanction prise à l'égard de l'élève.

ARTICLE 8 : REPRESENTATION DES ÉLÈVES

Pour chaque cycle de formation d'une durée supérieure à 200 heures, il doit être procédé à l'élection de représentants des élèves. Dans ce cas, les modalités de représentation des élèves sont consultables dans les locaux de l'établissement.

ARTICLE 9 : PUBLICITE DU REGLEMENT

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque élève avec le contrat de formation, il est signé concomitamment à celui-ci.